

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS
NON CONVENTIONNEES**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny- GUYON Yoann - SINKUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Yannick SELLIN à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Muriel LE GAC à Valérie VOISIN
- Luc LAURENT à Jean-Paul NIVEZ
- Sonia DOUX-BETHUIS à Michel DION
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINKUIN DANIELOU
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 27 juin 2017

Christiane JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, indique que les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par les administrations, les établissements publics ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif. Lorsqu'elles dépassent 23 000 €, elles donnent lieu à l'établissement d'une convention.

Deux nouvelles demandes, hors conventionnement, sont parvenues en mairie après la dernière réunion du conseil municipal, lors de laquelle, l'ensemble des demandes de subvention aux associations non conventionnées ont été étudiées et attribuées.

Il s'agit des demandes suivantes :

- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) qui sollicite une subvention de fonctionnement de 155 €,
- comité des fêtes de Saint Philibert qui sollicite une subvention de 155 € pour organiser le challenge cycliste sud océane anciennement dénommé trophée Aven-Moros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 155 € à l'association FNACA et une subvention de 155 € au comité des fêtes de Saint Philibert pour organiser le challenge cycliste « sud océane ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 12 juillet 2017

LE MAIRE

Olivier BELLEC

